

Mesures de protection COVID-19 – Acceptation du risque

Dans un contexte de pandémie de COVID-19, le Camp de jour des Quatre-Vents a mis en place les mesures de protection détaillées dans le document «Mesure Covid», disponible sur le site internet de la municipalité dans l'onglet Camp de jour, afin de minimiser le risque de contagion et de propagation du virus.

Il est de la responsabilité de toute personne, notamment les enfants fréquentant le camp et leurs parents ou tuteurs, de respecter les mesures de protection mises en place par le Camp de jour des Quatre-Vents.

J'ai pris connaissance du document «Mesures Covid» et je m'engage à m'y conformer. J'ai discuté du document avec mon enfant, je lui ai expliqué en quoi consistent les mesures et je l'ai informé de l'importance de les respecter. Je comprends et accepte que le Camp de jour des Quatre-Vents ne pourra garantir un milieu sans COVID-19, qui soit exempt de contamination ou de contagion.

Je comprends que le non-respect des normes sanitaires énoncés dans le document «Mesures Covid» pourrait mener au retrait de mon enfant du camp et ce, sans remboursement.

Nom du signataire

Date